

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 16 AVRIL 1998

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 16 avril 1998*

Aujourd'hui, à onze heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 181 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution d'hypothèques mobilières sans dépossession
- n<sup>o</sup> 401 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur concernant le commerce itinérant
- n<sup>o</sup> 410 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.